

28 OCT. 1999

1/4

ARRIVÉ
N°

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA FACULTE DE LETTRES, LANGUES,
ARTS ET SCIENCES HUMAINES DU 23 JUIN 1999**

En l'absence de la Présidente du Conseil, M. HERBIN ouvre la séance.

1) Informations du Directeur

- Création de la Maison des Sciences de l'Homme à Lille

M. VAILLANT, mandaté par le Président pour ce dossier, explique que toutes les universités de l'académie sont associées à ce projet qui est axé sur plusieurs thèmes :

- point d'accueil et d'échanges,
- dynamique universitaire,
- travail, santé, ergonomie, environnement.

- Bilan des examens

Les examens se sont bien déroulés dans l'ensemble malgré le problème des étudiants non inscrits.

M. HORLING suggère que les tentatives de fraude soient réglées autrement que par la section disciplinaire car c'est une procédure lourde.

M. VAILLANT fait remarquer qu'elles sont sanctionnées suivant les textes en vigueur.

Mme CLEUET souligne que la prévention aura lieu lors des séances de tutorat.

M. GAUDIER fait observer qu'il y a un changement d'état d'esprit chez les étudiants qui n'hésitent pas à faire un recours en cas de conflit avec l'Université.

M. HERBIN rappelle qu'en matière d'examens une note du Président précise que le retard d'un quart d'heure en début d'épreuve n'est pas toléré.

M. VAILLANT suggère que l'enseignant, président de séance, puisse décider d'accorder ou non le quart d'heure de retard en début d'épreuve.

M. HERBIN rappelle que les notes de contrôle continu sont à rendre en temps voulu sur les imprimés prévus à cet effet.

- Bilan de la campagne de recrutement des enseignants pour la prochaine rentrée

Lettres modernes : 1 PROF 9ème section : Mme ALBERTAN-COPPOLA
1 MCF 9ème section : Mme GROSSEL
1 PROF 9ème section : M. HIRSCHI

Anglais : 1 PRAG : M. RICHEL
1 MCF : Mme MOREL-RIVAL
1 PROF : poste non pourvu

Allemand : 1 MCF : Mme SFORZIN
1 PROF : poste non pourvu

Espagnol : 1 PRAG : M. TOULY

Histoire : 1 PROF 22ème section : Mme KONDRATIEVA
1 PROF 21ème section : poste non pourvu

2 autres postes de PROF seront à pourvoir en Histoire suite à la mutation de M. GAYOT (pour Lille 3) et de M. FELLER (pour Marne la Vallée).

2) Compte-rendu du Conseil de Faculté du 22 avril 1999

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3) Compte financier

M. BERNET soulève le problème des enseignants en poste à Valenciennes qui vont enseigner à l'antenne de Cambrai : l'indemnité pour perte de temps, n'étant plus payée par la mairie de Cambrai, pourrait-elle être prise en charge par l'UVHC ? La question sera à poser.

M. VAILLANT propose une motion pour souligner le déficit du compte financier lié à la baisse de la DGF :

"A l'occasion du vote sur le compte financier 1998, le Conseil de la Faculté constate que ses appels alarmistes étaient bien fondés puisque, pour la 1ère fois, les dépenses dépassent les recettes de 640 000 F, malgré une gestion des plus rigoureuses. Le Conseil manifeste une fois de plus son inquiétude et espère qu'il sera cette fois entendu".

La motion est votée l'unanimité.

Le compte financier est ensuite soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.

4) Problèmes statutaires

a) Article 32 de la loi du 26/01/84 sur l'enseignement supérieur.

Les composantes telles que l'ISTV, la FDEG et la FLLASH sont intéressées par une modification de leurs statuts (transformation de l'article 33 en article 32) : le début de la procédure de cette révision des statuts est prévu pour octobre 1999 au niveau de l'UVHC.

Il est demandé s'il y a un risque d'éclatement des disciplines de la Faculté en plusieurs UFR en passant à l'article 32. M. VAILLANT précise que c'est le même risque qu'avec un institut.

Par ailleurs, dans l'article 32 il n'y a pas de Président choisi parmi les personnalités extérieures au sein du Conseil de l'UFR.

Il est ensuite procédé au vote : la modification des statuts de la FLLASH est confirmée à l'unanimité (moins 1 contre, 1 blanc, 1 abstention).

b) Représentation de la FLLASH au sein des Conseils de l'Université

Plusieurs exemples de regroupement de composantes sont présentés. Le Conseil adopte à l'unanimité le 2ème exemple proposé :

| INSTITUTS | CA | | | | CEVU | | | | | CA ACTUEL | | | CEVU ACTUEL | | |
|----------------------|----|---|---|---|------|---|---|---|----|-----------|---|---|-------------|---|---|
| | A | B | E | M | A | B | E | M | 2M | A | B | E | A | B | E |
| FLLASH-FDEG-IPAG-IAE | 4 | 4 | 6 | 4 | 3 | 2 | 4 | 3 | 5 | 3 | 0 | 7 | 2 | 1 | 6 |
| FSMS-ISTV-CEPPES | 5 | 4 | 4 | 4 | 3 | 3 | 2 | 2 | 5 | 4 | 5 | 2 | 4 | 2 | 2 |
| ENSI-ISIV-EIGIP-IUT | 4 | 5 | 3 | 5 | 2 | 3 | 2 | 3 | 6 | 4 | 6 | 3 | 0 | 3 | 4 |

5) Demande de créations de postes d'enseignants

Un classement de 4 créations de postes est proposé. Après discussion et informations (le poste de PROF en histoire ancienne non pourvu au recrutement est donné à l'ISTV contre un poste de MCF histoire ancienne), le classement suivant est adopté à l'unanimité par le Conseil :

- 1- MCF droit public 2ème section
- 2- MCF Informatique 27ème section
- 3- MCF Histoire médiévale
- 4- MCF Espagnol

La liste des postes vacants en 2000, adoptée à l'unanimité par le Conseil, est la suivante:

| | | |
|------|---------------|--|
| PROF | 10ème section | littérature comparée |
| PROF | 12ème section | allemand linguistique |
| PROF | 14ème section | espagnol |
| PROF | 21ème section | histoire médiévale |
| PROF | 22ème section | histoire moderne |
| MCF | 09ème section | littérature française 19ème-20ème siècles |
| MCF | 11ème section | anglais |
| MCF | 11ème section | anglais |
| MCF | 14ème section | espagnol linguistique |
| PRAG | | lettres modernes : à ne pas publier en lettres |
| PRAG | | anglais |
| PRAG | | géographie |

Par ailleurs, 1 demande de transformation, également approuvée par le Conseil, est présentée : le poste de LECTEUR 12ème section (allemand) : transformation en poste de LECTEUR 14ème section (espagnol).

6) Réglement des examens

La nouvelle réglementation est présentée. Mme CLEUET souligne un passage qui stipule que les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables, dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Donc les compensations entre 1 et 4, ou 2 et 5, ou 3 et 6 ne peuvent pas se faire ; elles ne peuvent se faire que lorsque l'étudiant a 10 de moyenne à l'année. Dès lors qu'il n'y a pas 10 de moyenne et que l'étudiant redouble, il ne peut pas garder une U.E. où il n'a pas la moyenne.

M. GOUAZE expose le cas de résultats curieux rencontrés en licence et maîtrise LEA en raison des notes planchers et propose que l'on reporte dans le guide de l'an prochain la note plancher de 8 pour les U.E. de langues. M. HERBIN précise que cette modification doit être votée par le CEVU.

M. GOUAZE précise également qu'en licence et maîtrise LEA il n'a pas été possible de délibérer car il manquait la note de stage. Il souhaite que l'on sorte fictivement la note de stage de la moyenne afin de pouvoir délibérer uniquement sur la partie enseignement avec 6 U.E. dans un premier temps et délibérer définitivement après le déroulement du stage.

Les propositions de M. GOUAZE sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité.

7) Dates de pré-rentreées

Le calendrier général de la rentrée 1999-2000 est présenté : il ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15 .

.../...

Etaient présents :

Collège A : J.P. GIUSTO - J.C. HERBIN - H. HORLING - D. TERRIER - J. VAILLANT
 Collège B : J. BERNET - E. BONNET - T. DEMORY - M. ESCARABAJAL - S. GOUAZE -
 F. LI CRAPI
 Collège AITOS : A. GABET - M. LEVIN - C. MAILLOT
 Collège Etudiants : DE FILIPPI F. - KETTERER JF - E. PECAUT - J. PROVENZANO
 Collège des Personnalités: M. GOUGUEC - M. GRAZIANO - R. VANCEULEBROECK
 Invités : N. CLEUET - H. GAUDIER (représentant M. ANGUE) - M. GERTH -
 M. WIART - R. WINTERMEYER

Avaient donné pouvoir :

| | | | |
|--|--------------------|---|-------------------|
| Collège A : | J. HERRERAS | à | J. C. HERBIN |
| | E. MARINI-PALMIERI | à | J. VAILLANT |
| | E. NOGACKI | à | J.P. GIUSTO |
| Collège B : | A. CRUNELLE | à | T. DEMORY |
| | B. LOUBERT | à | M. ESCARABAJAL |
| Collège Etudiants : | M. FOURNIE | à | KETTERER J.F. |
| Collège des Personnalités extérieures : | A. DELMOTTE | à | M. GOUGUEC |
| | M.P. DION | à | R. VANCEULEBROECK |
| | N. HOUSSIER | à | M. GRAZIANO |
| | C. LANCELLE | à | M. GRAZIANO |
| | K. SCHINDLER | à | M. GOUGUEC |
| | A. WATREMET | à | R. VANCEULEBROECK |

Absents et excusés :

A. STEINER